

REGLEMENT INTERIEUR MODERN JAZZ saison 2020/2021

Avant de laisser votre enfant à la salle de danse, assurez-vous de la présence du professeur dans la salle. Veillez également à venir le chercher à l'heure.

- Pour les plus petits (4/6 ans), nous demandons aux parents de venir les chercher dans la salle afin que le professeur puisse s'assurer de leur départ. Dans le cas où, exceptionnellement, vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge par un tiers, nous demandons qu'une autorisation écrite soit transmise via votre enfant.
- Les sorties à l'extérieur de la salle de danse sont interdites pendant les cours.
- **Un certificat médical** est obligatoire pour la pratique de la danse lors d'une première inscription, nous vous demandons de bien vouloir nous le remettre **avec le paiement de la cotisation**. En cas de présentation tardive ou absence de présentation du certificat, nous considérerons que vous dégagez l'association Familles Rurales de toute responsabilité en cas de problème médical survenant pendant le cours s'il résulte d'un problème de santé non signalé. Pour toute réinscription, il faudra remplir le certificat de santé envoyé courant août.
- Les règlements doivent être effectués au moment de l'inscription. L'association se réserve le droit de ne plus accepter un élève dont le règlement ne serait pas effectué, sauf accord particulier de l'association.
- Conditions de remboursement. Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raisons médicales (sur présentation d'un justificatif médical mentionnant une interruption de l'activité jusqu'à la fin de la saison).
- Pour les cours, nous vous demandons à veiller à la tenue des enfants : **Nus pieds ou chaussettes, corsaire ou short, tee-shirt, cheveux attachés, pas de chewing-gum.**
- **La section Danse Modern Jazz Familles Rurales est autorisée à faire usage des prises de vues photos, vidéos et sonores, représentant l'image et la voix de notre enfant, autorisation consentie à titre gratuit, et à la date de réalisation des images et prises de son. Les vidéos et bandes sonores ne pourront être vendues ou cédées à des tiers.**
- En cas de non-respect de l'une de ces règles, les parents seront contactés. L'association se réserve le droit d'exclure momentanément ou définitivement un élève dont le comportement perturberait les cours.
- Nous autorisons le professeur de danse à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant (intervention des urgences médicales...).
- **L'activité est soumise aux conditions sanitaires en vigueur imposées par la Mairie de Lamballe.**

Nous déclarons avoir pris connaissance de ce règlement et l'approuvons.

Le : _____

Signature :